

PROCES VERBAL DU 3 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le trois juin à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 25 mai 2015

Présents : MM DAURIAN B, PORTES JM, BARBE CH, MISTLER JM, PLATON M, PLANTON M, RAIMAUT V, LESBEGUERIE T.

MMES LAFARGUE J, LALANE S, SERES A, BEZIADE S.

Absents : M DUBERGEY L, Mme DARCOS ML.

Procuration : DARCOS ML à DUPIOL JC.

Secrétaire de séance : BEZIADE Stéphanie.

Ordre du jour :

- 1) délibération : Vente de Bois SA CASTAGNET
- 2) décision modificative : budget cercle, avancement des travaux
- 3) délibération : Maitrise d'oeuvre Artiguevieille
- 4) délibération : Indemnités BELLOC (utilisation du véhicule personnel durant le travail)
- 5) Autorisations des droits du Sol (ADS)
- 6) Eclairage Public
- 7) questions diverses

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité ;

1 VENTE DE BOIS : DELIB 2015/06/016

M le maire explique que suite à des transactions de parcelles, des arbres sont à couper sur les chemins ruraux en limite des communes Cudos et Sauviac, lieu-dit « le Bioune » parcelle 298 ainsi que 3 pins lieu-dit « Brana ».

La société SA CASTAGNET-DUMEUO, exploitation forestière propose un prix de 500 € correspondant à la coupe rase de 12 pins et 2 pins échauffés.

Où le rapport de M le maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise la vente de bois à la Sté d'exploitation forestière SA CASTAGNET-DUMEUO pour un montant de 500 €,
- inscrit la recette au budget, compte 7022 vente de bois,

2 CERCLE / DECISIONS MODIFICATIVES (2015/06/17A, 17B,17C)

a) décisions modificatives

A la demande du contrôle de la légalité, il est nécessaire de modifier des affectations de comptes :

ouverture de crédit (017A)

23 article 2313 opération 20	+	3 433
021 021 opération 20		-3 433

Virement de crédit (fonctionnement) (017B)

023 article 023 virement à la section d'investissement		+ 3 433
11 article 61522 bâtiment		- 3 433

Virement de credit (investissment) 017C :		
13 article 1328 subvention commune	+ 40 000	
16 article 168748 autres communes		- 40 000

Il n'y a aucun apport financier supplémentaire à réaliser depuis le budget de la commune.

b) Travaux cercle

M DAURIAN fait un compte rendu des travaux en cours dans le cercle et énumère les réalisations :

Création d'un WC handicapé, cloison extérieure, raccordement aux réseaux, faux plafond bar, cuisine (escalier sorti qui relève la hauteur du plafond de 40 cm, la grande salle peut être peinte.

Dans le débarras le faux plafond est en cours.

Mme LALANE demande si une prise en 380w est prévue dans le cercle, pour éviter un branchement dans la salle des fêtes, comme cela se faisait.

La réfection de la façade, côté parking est à envisager.

De même il faut étudier le fonctionnement de projecteurs côté parking pour d'éventuelles activités le soir (pétanque...)

3 ARTIGUEVIEILLE : MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DANS LA GRANGE

M le maire et M DAURIAN envisagent de créer un logement dans la grange d'Artiguevieille. Un deuxième foyer sur Artiguevieille permettrait de sécuriser les abords. Ils ont sollicité M ARQUEY architecte pour une étude. M ARQUEY qui, par ailleurs a déjà réalisé différentes études gracieusement, les projets n'ayant pas abouti, explique qu'il fera une proposition de maîtrise d'œuvre pour un coût de 2064 € TTC.

Un logement serait envisagé sur 120 m2. Le reste du bâtiment serait destiné au stockage de matériel de la commune (tracteur tondeuse..).

M PLATON demande s'il y a à ce jour des demandes de location ?

Ouï le rapport de M le maire, le conseil municipal accepte de confier la réalisation de l'étude à M ARQUEY JL architecte pour le coût proposé.

4 INDEMNITES DEPLACEMENT BELLOC

M BELLOC Didier, agent technique de la commune est amené, dans le cadre du service, à utiliser son véhicule personnel lorsqu'il n'intervient pas avec le tracteur.

M le maire explique que l'agent doit souscrire une assurance spécifique pour usage professionnel.

Les déplacements de M BELLOC avec son véhicule sur la commune sont estimés à 100 km/ mois (pendant les périodes de travail effectives) : déplacements dans la commune d'un bâtiment à l'autre, Artiguevieille, Bazas, La Réole pour achat de matériel..).

L'agent percevra une indemnité kilométrique pour l'utilisation de son véhicule personnel et pour nécessité du service. Elle sera fixée selon arrêté du 3/07 2006 (modifié par l'arrêté du 26/08/2009) précisant les conditions et les modalités de règlement des frais. L'indemnisation sera mensuelle et en fonction du temps réel de travail. Les indemnités seront attribuées à compter du 01 février 2015.

Ouï l'exposé de M le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de fixer une indemnité kilométrique pour l'utilisation de son véhicule personnel liée aux besoins du service, en fonction de l'arrêté du 3/07/2006, pour un forfait mensuel de 100 km par mois (période de travail effectif). L'indemnité sera versée mensuellement, avec effet rétroactif au 1 février 2015. En contrepartie, M BELLOC devra produire un justificatif de son assurance.
- Charge M le maire de mettre en application cette décision.

5) AUTORISATIONS ADS (DROIT DU SOL)

Un nouvel article du code de l'Urbanisme a supprimé la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'état pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de 10000 habitants et plus. A compter de 2016 les communes dotées d'un PLU ou POS devront assumer les actes d'urbanisme. Pour les communes dotées d'une carte communale l'échéance est repoussée à 2017.

Lors d'une réunion avec la CDC du Sud Gironde a été proposée la création d'un service qui par convention pourrait traiter les dossiers de nos communes. Des agents compétents de la commune de Langon seront mis à disposition pour ce travail. Ils instruiront les dossiers de PC et autres actes de la Communauté de communes du Bazadais et du Sud Gironde. Un coût par acte instruit sera fixé ultérieurement. Pour cela la commune doit signer une convention avec la Communauté de Communes du Sud Gironde avant le 1 janvier 2017.

La délibération de principe présentée aux élus est acceptée à l'unanimité.

6) ECLAIRAGE PUBLIC

Le contrat d'entretien avec les Régies de Bazas est arrivé à son terme.

Suite à une consultation le SDEEG et Les régies de Bazas ont fait de nouvelles propositions.

	REGIES DE BAZAS	SDEEG
Entretien de l'éclairage public	2025	1813
Pose et retrait illuminations	4248	1794

Pour la 1^{er} année uniquement, le SDEEG propose de réaliser un état et une révision du matériel pour un coût de 402 €.

Une convention sera établie pour 9 ans avec indexation normale des prix.

Le SDEEG s'engage à changer toutes les ampoules si la convention est honorée ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans de prérogatives suivantes à partir du 1 juin 2015 :
 - o maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,
 - o maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
 - o maintenance d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat Départemental,
 - o maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public,
 - o exploitation et gestion du fonctionnement du réseau d'éclairage public.

7 QUESTIONS DIVERSES

- JOURNEES DU PATRIMOINE

Les journées Européennes du patrimoine auront lieu les 19 et 20 septembre 2015.

- Visite guidée de l'église D' Artiguevieille le dimanche de 15 h à 18 h. Mme LAFARGUE, Mme LALANE, M MISTLER et M DAURIAN tiendront la permanence.
- Visite libre de l'église St Jean le dimanche de 10 h à 19 h .

La commission présidée par M BARBE a travaillé sur différents chemins : Maugouvern, Piste forestière Limite Birac, Chemin concernant M DUFFIET.

Plusieurs chemins font l'objet de demandes de particuliers pour des modifications de tracés. Pour chaque transaction, une enquête publique est nécessaire. Le conseil demande s'il n'est pas possible de regrouper tous les dossiers dans une même enquête. M le maire informe que toutes les transactions peuvent être traitées en une seule enquête publique.

- Journal SABISTOUT

Une commission travaille sur ce journal. Une parution est prévue tous les 4 mois et sera généralisée sur toute la Communauté de Communes du Bazadais. Les associations pourront présenter des articles.

- Commissions Communauté de Communes

Les commissions constituées lors du renouvellement des élus vont être refaites. Il est demandé aux conseillers qui souhaitent s'inscrire de respecter 2 critères : avoir des compétences dans le domaine de la commission et être disponible pour assister aux réunions qui auront lieu essentiellement les après-midi.

Une délibération sera prise lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé la parole est donnée aux conseillers :

M PORTES : demande de procéder au nettoyage du cours de tennis.
Le karcher a été passé par l'agent. Il y a un trou dans le grillage (à réparer).

Il signale également des problèmes aux tribunes : assises défaites, bouteilles sous les tribunes : lieu à nettoyer.

Mme LAFARGUE : signale un chat pendu dans la haie de la propriété lieu-dit « Gailhuc ».

Mme LALANE : signale la présence de termites dans la cuisine de la salle des fêtes. La SAPA doit venir faire un constat le 9 juin à 9 h.

M. BARBE : aborde l'entretien du lotissement des Jardins du Bourg, rétrocédé dernièrement à la commune. La gestion différenciée sera appliquée sur ces espaces verts : Tonte haute. La réserve d'eau continue à être entretenue par M BELLOC. M BARBE propose de faire de l'information sur la gestion différenciée dans le lotissement.

Mme BEZIADÉ : évoque les différentes dégradations faites sur les voitures et habitations à l'aide d'œufs.

M le maire informe le conseil de tracts distribués dans certaines habitations dénonçant l'installation d'une scierie dans la propriété de Mme DUCLOS. Il s'agit d'un exploitant forestier déjà installé à UZESTE, et qui va également traiter du bois de chauffage pour la vente.

M PLANTON : Demande ou en est l'installation du système de sécurité dans la salle des fêtes.
Il faut relancer l'entreprise GEROMETTA.

Il signale le mauvais fonctionnement du sèche-mains (trop bruyant). L'entretien de la VMC est à faire. Prévoir un interrupteur pour l'éclairage extérieur (poteaux).
La porte de la cuisine qui donne sur le parvis ne ferme pas bien : il faut la sécuriser.

Fin de séance 23 h 15